

Du 07^e jour mil neuf cent neuf, à quatre heures du soir

ACTE DE MARIAGE D'E

Coudonne Louis Marius,

Doulonne
Louis Marius

et

Sabatier

Marie Jeanne Eudoxie

Agée de Vingt quatre ans, né au Val,
 département de la Var, le quatre du mois
 d' avril mil huit cent quatre vingt quatre profession
 d' armurier domicilié à la Garde département
 de la Var fils marié de feu Coudonne Joseph
Marius né au Val département
 de la Var en son vivant profession de commence
 domicilié à la Garde département de la Var
 et de Mme Louis Anais née au Val
 département de la Var son épouse sans profession, domiciliée à la
Garde Var, la plus âgée présente des deux parties.
 Et de Sabatier Marie Jeanne Eudoxie

Agée de Vingt trois ans, née à la Garde,
 département de la Var le premier du mois
 d' mars mil huit cent quatre vingt cinq profession
 d' aucune domiciliée à la Garde département
 de la Var fille mariée de Sabatier Joseph
Romain né à la Garde département
 de la Var profession de cultivateur
 domicilié à la Garde département de la Var
 et de Ceresse Marie Elisabeth née à Montauroux
 département de Vaucluse son épouse sans profession, domiciliée à la
Garde Var, la plus âgée présente des deux parties.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite
 sans opposition le samedi vingt trois janvier mil
 neuf cent neuf, demeurée affichée pendant le
 délai voulu par la loi.

2° Vu l'extract de l'acte de naissance du futur époux.

3° Vu l'acte de décès du père du futur époux.

4° Vu l'acte de naissance de la future épouse.



et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier
 public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le
 mariage concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code
 civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été
 fait de contrat de mariage à la date du
 du mois de mil neuf cent
 par devant notaire
 département de la Var

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Sabatier Marie
Jeanne Eudoxie et l'autre Coudonne Louis
Marius.

Le tout en présence de Beignon Honoré
 domicilié à Coudon département de la Var
 Agé de quarante trois ans, profession de mason,
 leur père de la future.

De Sabatier Eugène,
 domicilié à la Garde département de la Var
 Agé de vingt trois ans, profession d' ouvrier de
poêle, père de la future.

De Couffin Henri,
 domicilié à la Garde département de la Var
 Agé de vingt sept ans, profession de cultivateur,
 son parent au 3^e degré de la future.

Et de Coudonne Celestin
 domicilié à la Garde département de la Var
 Agé de vingt six ans, profession de mason
 père de la future.

Après quoi moi André Charbon, Maire de la
 commune de la Garde,
 faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
 parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
 publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec
 moi, par les deux parties, la réception de la mise du futur époux et
 du père et de la mère de la future épouse, qui ont déclaré en
 la avoir.

Coudonne
Sabatier Beignon
André Couffin Doulonne
Charbon